

Semaine Petite Enfance - Attribution de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon en lien avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs a organisé du 5 au 13 avril 2005 une semaine d'animations consacrée à la «Petite Enfance».

Grâce à cette manifestation, les familles ont pu découvrir les offres de services existantes dans des domaines aussi divers que : les modes de garde, la santé, le soutien à la parentalité, l'école, les activités d'éveil et de loisirs...

Afin de faciliter l'accès des familles aux activités proposées dans le cadre de cette semaine Petite Enfance, il a été décidé de décentraliser une partie des animations dans les quartiers en sollicitant les structures d'animation de proximité.

Les dépenses nécessaires pour favoriser la mobilisation des partenaires et la mise en oeuvre de ces animations (expositions, spectacles, débats...) s'élèvent à 12 000 €.

Il est proposé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à chacun des partenaires suivants :

- * MJC de Palente
- * MJC des Clairs-Soleils
- * Comité de Quartier de Saint-Ferjeux
- * Les Francas
- * l' ASEP.

Ces subventions, d'un montant global de 7 500 €, seront prélevées au chapitre 65.64/6574.300 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.64/6236.300 (Direction de la Communication)

- de procéder, pour un montant global de 4 500 €, à des virements de crédits qu'il conviendra de prélever sur l'imputation 011.64/6236.300. Ces virements alimenteront de façon égale les crédits des trois structures d'animation de quartier suivantes :

* Maison de quartier de Montrapon	Imputation 011.422/6042.47032	1 500 €
* Maison de quartier de la Grette	Imputation 011.422/6042.47033	1 500 €
* Maison de quartier de Planoise	Imputation 011.422/6042.47034	1 500 €

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Il s'agit de remboursements de frais exposés par nos référents de quartier dans le cadre de la semaine Petite Enfance, donc dans le cadre d'une manifestation particulière. Je souhaiterais souligner leur implication dans ce travail de proximité pour aller à ce qui nous était essentiel dans cette semaine : faire mieux connaître les actions de l'ensemble des partenaires, aller à la rencontre des parents, faciliter les échanges entre professionnels. C'est dans cet esprit que nos référents de quartier ont organisé des expositions photos, des exposés-débats, des spectacles, des portes ouvertes, accompagnés d'instantanés conviviaux qui ont favorisé les échanges. Toutes ces actions ont été mises en place à leur initiative mais à notre demande, donc il convient de leur apporter le financement nécessaire.

M. LE MAIRE : Je tiens à souligner l'engagement de l'Adjointe et de Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA dans ce projet, c'était une très grande réussite. J'ai eu de très nombreux échos de parents qui ont été ravis, l'espace que vous aviez aménagé, qui s'appelait le jardin des rêves, on aurait bien fait d'y aller tous parce que ça nous aurait permis de rêver ensemble, j'aurais pu rêver à Jean ROSSELOT, à des conseils municipaux courts où on ne fasse que des réflexions pleines de bon sens. Cela dit, il y a eu un très gros travail de fait. Beaucoup de partenaires ont été associés, une brochure a été éditée et rend vraiment service aux parents. Je félicite l'Adjointe, la Conseillère Municipale et aussi le service qui a réalisé un très gros travail. C'est vraiment une très belle opération qu'il faudra renouveler notamment parce qu'elle montre l'attachement de notre Municipalité à toute la petite enfance.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Il faut dire les services Monsieur le Maire car plusieurs services ont été concernés.

M. LE MAIRE : Je félicite donc toutes celles et tous ceux qui y ont participé».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, décide de statuer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 mai 2005.